

ANNEXE E

DESSINS TECHNIQUES TYPIQUES

324

PR8.5.1.13

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise
6211-18-018

E.1 Table de concordance des stations de pompage

Numéro de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Titre de dessin (RS-2) Déposé en mars 2015	Numéro de dessin (RS-5)	Rév.	Titre du dessin (RS-5)	Modification	Justification
STDS-03-ML-05-001	Mesures typiques de contrôle de l'érosion et des sédiments	STDS-03-ML-05-001	01	Mesures types de contrôle de l'érosion et des sédiments	Aucune modification	s.o.
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-05-104	01	Pont temporaire en neige/glace	Dessin ajouté	Options d'atténuation additionnelles
STDS-03-ML-05-132	Contrôle des sédiments – construction de clôture anti-érosion	STDS-03-ML-05-132	01	Contrôle des sédiments – Barrière à sédiments	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-137	Contrôle des sédiments – barrage de retenue/filtre	STDS-03-ML-05-137	01	Contrôle des sédiments – Digue de retenue/filtrante	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-301	Récupération du bois – Qualité et défauts	STDS-03-ML-05-301	01	Récupération du bois – Qualité et défauts	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-302	Récupération du bois de qualité marchande	STDS-03-ML-05-302	01	Récupération du bois marchand	Aucune modification	s.o.
STDS-03-ML-05-443	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 1 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	Présenté pour RS-2 sans avoir été répertorié séparément auparavant	STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuillet 2 de 2)	Sous-ensemble de numéros de dessins ajoutés à la liste.	Clarification
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-05-604	01	Remise en état des rives – Lit de plançons ou de boutures transversal à la pente	Dessin ajouté	Options d'atténuation additionnelles
4930-03-ML-05-513	Clôture temporaire pour contrôler l'érosion	4930-03-ML-05-513	0A	Clôture temporaire pour le contrôle de l'érosion éolienne	Aucune modification	Clarification
4930-03-ML-05-516	Station de nettoyage de l'équipement type	4930-03-ML-05-516	0A	Station de nettoyage d'équipement	Aucune modification	Clarification
Non déposé antérieurement	Non déposé antérieurement	STDS-03-ML-05-608	01	Protection contre l'érosion des rives des cours d'eau	Dessin ajouté	Options d'atténuation additionnelles

E.2 Liste des dessins typiques des stations de pompage

Numéro de dessin	Rév.	Titre du dessin
STDS-03-ML-05-001	01	Mesures types de contrôle de l'érosion et des sédiments
STDS-03-ML-05-104	01	Pont temporaire en neige/glace
STDS-03-ML-05-132	01	Contrôle des sédiments – Barrière à sédiments
STDS-03-ML-05-137	01	Contrôle des sédiments – Digue de retenue/filtrante
STDS-03-ML-05-301	01	Récupération du bois – Qualité et défauts
STDS-03-ML-05-302	01	Récupération du bois marchand
STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuille 1 de 2)
STDS-03-ML-05-443	01	Préservation de la couche de surface - Essouchement - Milieu boisé (Feuille 2 de 2)
STDS-03-ML-05-604	01	Remise en état des rives – Lit de plançons ou de boutures transversal à la pente
4930-03-ML-05-513	0A	Clôture temporaire pour le contrôle de l'érosion éolienne
4930-03-ML-05-516	0A	Station de nettoyage d'équipement
STDS-03-ML-05-608	01	Franchissement de cours d'eau - Protection des rives contre l'érosion

ID

REVISIONS

00

DESSIN REMPLACEMENT A15K-18-388 (APR. 26 /02)

01

EMISSON GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

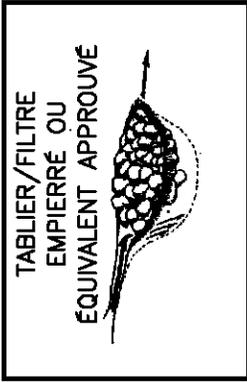
TITRE

MESURES TYPES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DES SÉDIMENTS

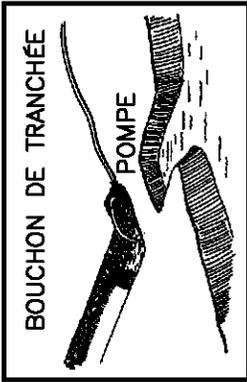
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG STDS-03-ML-05-001

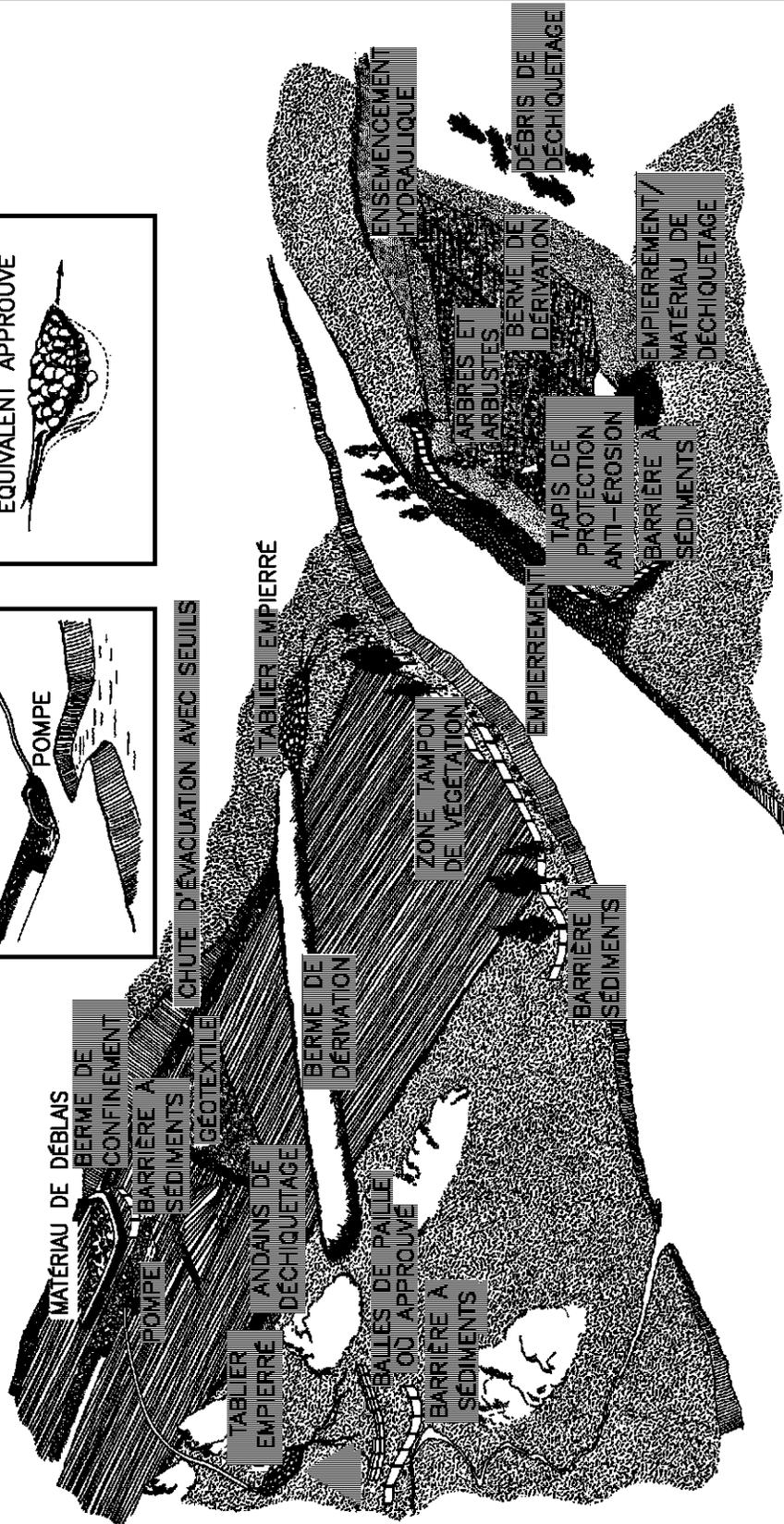
RÉV 01



TABLIER/FILTRE EMPIÉRÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ



BOUCHON DE TRANCÉE POMPE



MATÉRIAU DE DÉBLAIS

BERME DE CONFINEMENT

POMPE BARRIÈRE À SÉDIMENTS

GEOTEXTILE

CHUTE D'ÉVACUATION AVEC SEUILS

TABLIER ANDAINS DE DÉCHICQUETAGE

BERME DE DÉRIVATION

BALLES DE PAILLE LOD APPROUVÉ

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

TABLIER EMPIÉRÉ

ZONE TAMPON DE VÉGÉTATION

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

EMPIÈRREMENT

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

EMPIÈRREMENT/MATÉRIAU DE DÉCHICQUETAGE

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

TAPIS DE PROTECTION ANTI-ÉROSION

BARRIÈRE À SÉDIMENTS

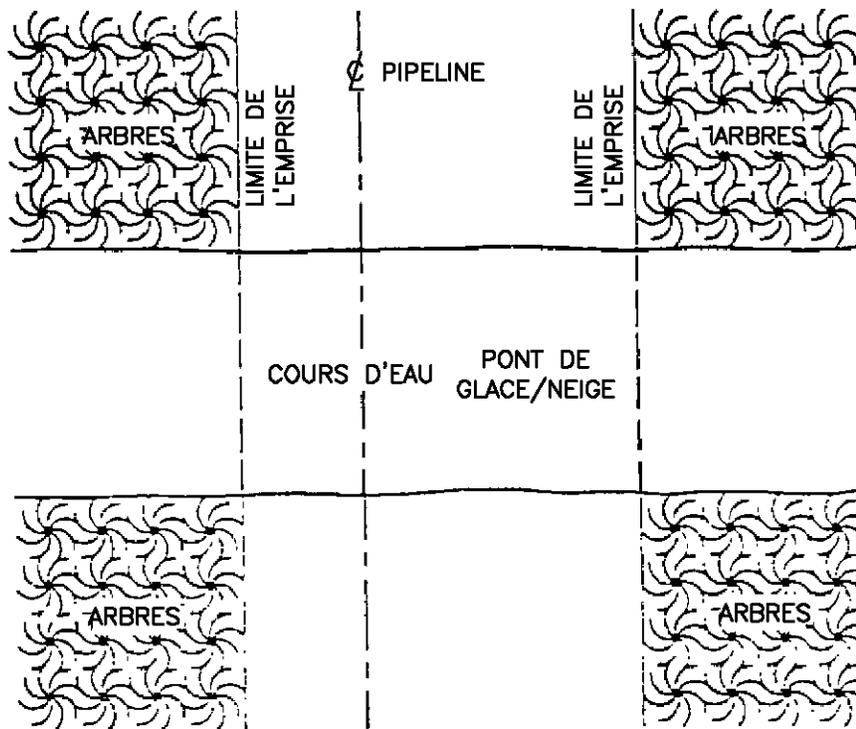
ARBRES ET ARBUSTES

BERME DE DÉRIVATION

BERME DE DÉRIVATION

DÉBRIS DE DÉCHICQUETAGE

ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE



VUE EN PLAN

NOTES :

1. AMÉNAGER UN PONT DE GLACE/NEIGE LORS DES TRAVAUX HIVERNAUX LORSQU'UNE ÉPAISSEUR DE GLACE SÉCURITAIRE PEUT ÊTRE MAINTENUE.
2. LOCALISER LES PONTS AUX ENDROITS OÙ LA PENTE DE LA BERGE EST DOUCE AFIN D'Y RÉDUIRE LES COUPES DANS LES RIVES. UTILISER LA NEIGE ET LA GLACE POUR METTRE EN PLACE LE TABLIER D'APPROCHE DE LA TRAVERSÉE PLUTÔT QUE DE CREUSER DANS LA BERGE.
3. INONDER LA SURFACE GLACÉE D'EAU ET COUVRIR AVEC DE LA NEIGE AFIN D'AUGMENTER LA CAPACITÉ PORTANTE. BRISER LE PONT DE GLACE AVEC DES MOYENS PHYSIQUES EN PRÉVISION DU DÉGEL PRINTANNIER.
4. LES PONTS DE GLACE/NEIGE DEVRAIENT COMPORTER UNE BORDURE MINIMALE DE 150 mm AFIN D'ÉVITER QUE DU MATÉRIAU TOMBE DANS LE COURS D'EAU FRANCHI. LA BORDURE DOIT ÊTRE MAINTENUE DURANT TOUTE LA DURÉE DE LA CONSTRUCTION.
5. LES PONTS DE GLACE NE DEVRAIENT PAS INTERFÉRER NI ENTRAVER L'ÉCOULEMENT DU COURS D'EAU.
6. MAINTENIR LE COUVERT DE GLACE ET Y ENLEVER LES DÉBRIS RÉGULIÈREMENT.
7. RESTAURER ET STABILISER LES BERGES ET LES APPROCHES AVANT LES CRUES PRINTANIÈRES, SI REQUIS.

ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

01

DESSIN REMPLACÉ ASK-18-300

00

RÉVISIONS

ID



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

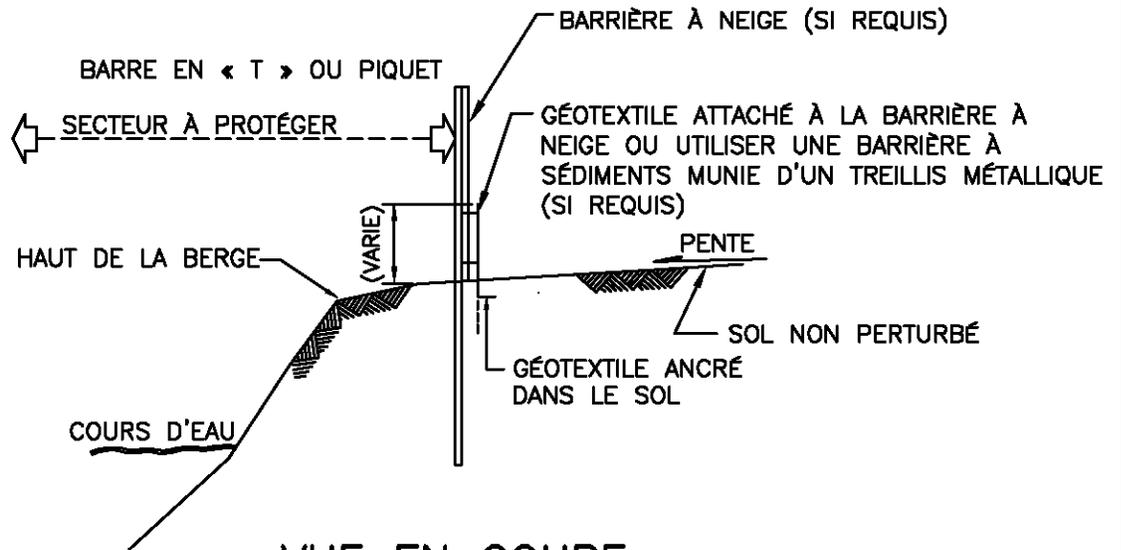
PONT TEMPORAIRE EN NEIGE/GLACE

ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-104

RÉV 01



VUE EN COUPE DE LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS

NOTES :

1. INSTALLER LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS SELON LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU FABRICANT, À MOINS QUE LA COMPAGNIE N'EN DÉCIDE AUTREMENT.
2. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS DOIVENT ÊTRE ANCRÉES DANS LE SOL, SAUF AVIS CONTRAIRE DE LA COMPAGNIE.
3. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS DOIVENT ÊTRE UTILISÉES DANS LES AIRES OÙ DE L'ÉCOULEMENT EN NAPPE OU DE RELATIVEMENT PETITS VOLUMES D'EAU PEUVENT SURVENIR.
4. LES BARRES EN « T » OU PIQUETS SONT INSTALLÉS À CHAQUE 3 m OU MOINS SELON LES CONDITIONS DU MILIEU.
5. LORSQUE POSSIBLE, LA VÉGÉTATION RIVERAINE DOIT DEMEURER NON PERTURBÉE.
6. LES BARRIÈRES À SÉDIMENTS SONT INSPECTÉES ET ENTRENUES SUR UNE BASE RÉGULIÈRE ET LES SÉDIMENTS INTERCEPTÉS SONT RETIRÉS.
7. UTILISER UN GÉOTEXTILE TISSÉ COMME LE MIRAFI 600X OU 700X, LE TERRAFIX 400W OU ÉQUIVALENT. UN MATÉRIEL BIODÉGRADABLE PEUT ÊTRE UTILISÉ LORSQU'APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.
8. SI UNE DEMANDE PARTICULIÈRE OU UNE ÉTUDE NÉCESSITE DE RENFORCER L'INSTALLATION, DES CÂBLES DE SOUTIEN RELIÉS À LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS À LA PLACE DE LA BARRIÈRE À NEIGE.

ID
RÉVISIONS
00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-381
01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR :

VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

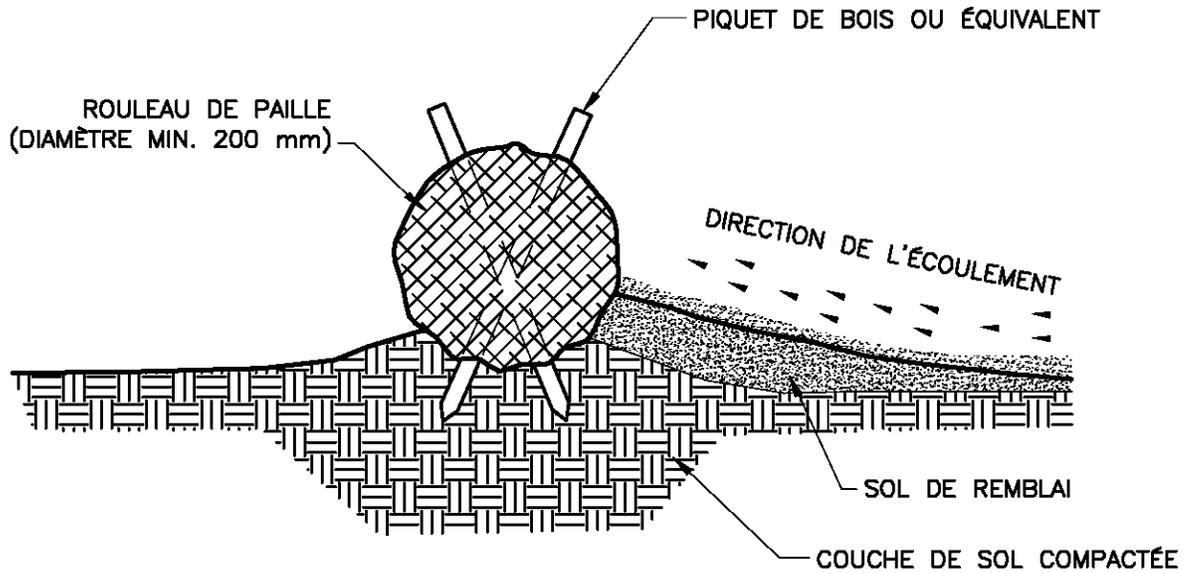
TITRE

**CONTRÔLE DES SÉDIMENTS
BARRIÈRE À SÉDIMENTS**

ÉCHELLE AUCUNE

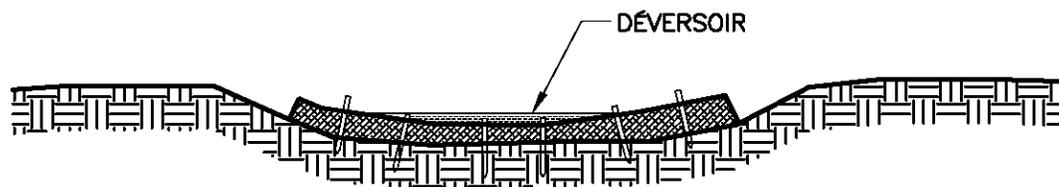
N° DE DWG STDS-03-ML-05-132

RÉV 01



VUE EN COUPE

ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



PROFIL

ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE

NOTES :

1. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR CONTRÔLER L'ÉROSION OÙ IL N'Y A PAS DE LIT DE COURS D'EAU DÉFINI/DÉPRESSION OU LORSQU'IL Y A UN LIT DE COURS D'EAU DÉFINI/DÉPRESSION DANS LES ZONES D'ÉCOULEMENT FAIBLE. SI DES VOLUMES D'EAU IMPORTANTS SONT ENVISAGÉS, UNE DIGUE DE RETENUE PLUS ÉLABORÉE PEUT ÊTRE REQUISE (EX. : SACS DE SABLE, ENROCHEMENT PROPRE).
2. LA PORTION CENTRALE DES SACS DE SABLE, DES ROULEAUX DE PAILLE, DE LA BORDURE DE GÉOTEXTILE, DE LA BARRIÈRE À SÉDIMENTS OU DE L'ENROCHEMENT PROPRE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DEVRA ÊTRE PLUS BASSE QUE LES PORTIONS ADJACENTES AFIN DE PERMETTRE UNE ÉVACUATION NATURELLE EN CAS DE DÉBOREMENT.
3. INSTALLER LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS (ROULEAUX DE PAILLE, BORDURE DE GÉOTEXTILE, BARRIÈRE À SÉDIMENTS, ENROCHEMENT, SACS DE SABLE) SELON LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU FABRICANT ET LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA COMPAGNIE. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE PEUT ÊTRE UTILISÉ DANS DES PARTIES PARALLÈLES OU PERPENDICULAIRES À LA VOIE DE CIRCULATION (EN FONCTION DE LA PENTE).

ID
 RÉVISIONS
 00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-382
 01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

TEMPS
 FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS DIGUE DE RETENUE/FILTRANTE		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-137	RÉV 01

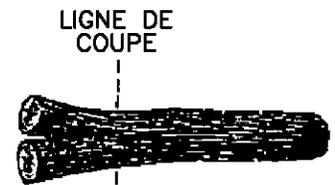
FOURCHE



MAUVAISE COUPE



MAUVAISE COUPE



COUPER AVANT LA FOURCHE

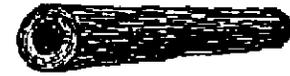
BOUT EN CROSSE, BOUT ÉVASÉ, BOUT POURRI



COUPER AVANT LE DÉFAUT



COUPER AVANT L'ÉLARGISSEMENT

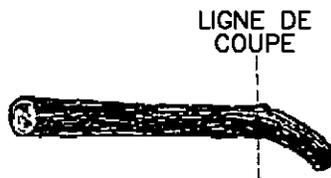


DOIT ÊTRE < 50 % POURRI

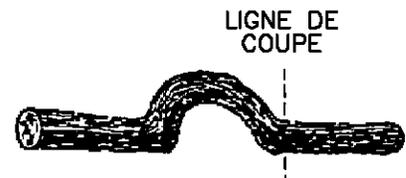
COUDE, COURBURE



ENVOYER POUR COPEAUX/PULPE



COUPER AVANT LA COURBE



COUPER AVANT LA COURBE

DÉFLEXION



INACCEPTABLE SI > 6" DANS 12' OU > 18" SUR L'ENSEMBLE DE L'ARBRE



ACCEPTABLE SI < 6" DANS 12' OU < 18" SUR L'ENSEMBLE DE L'ARBRE



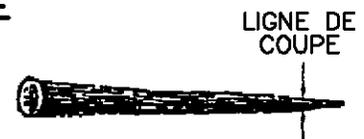
FENTE EN SPIRALE, BRANCHES, BOUT EN POINTE



TRIER POUR PULPE



COUPER AU RAS DU TRONC



DOIT ÊTRE > 4" AU BOUT

NOTES :

1. TOUS LES DÉFAUTS MONTRÉS CI-DESSUS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DU BOIS RÉCUPÉRÉ, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES DANS LES DOCUMENTS DE LA COMPAGNIE.
2. LES TRONCS SERONT ÉBRANCHÉS INDIVIDUELLEMENT. LES ARBRES À TRONCS MULTIPLES NE SERONT PAS PASSÉS DANS UN ÉQUIPEMENT D'ÉBRANCHAGE MÉCANISÉ.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015

00 DESSIN REMPLACÉ SK-1964

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

RÉCUPÉRATION DU BOIS
QUALITÉS ET DÉFAUTS

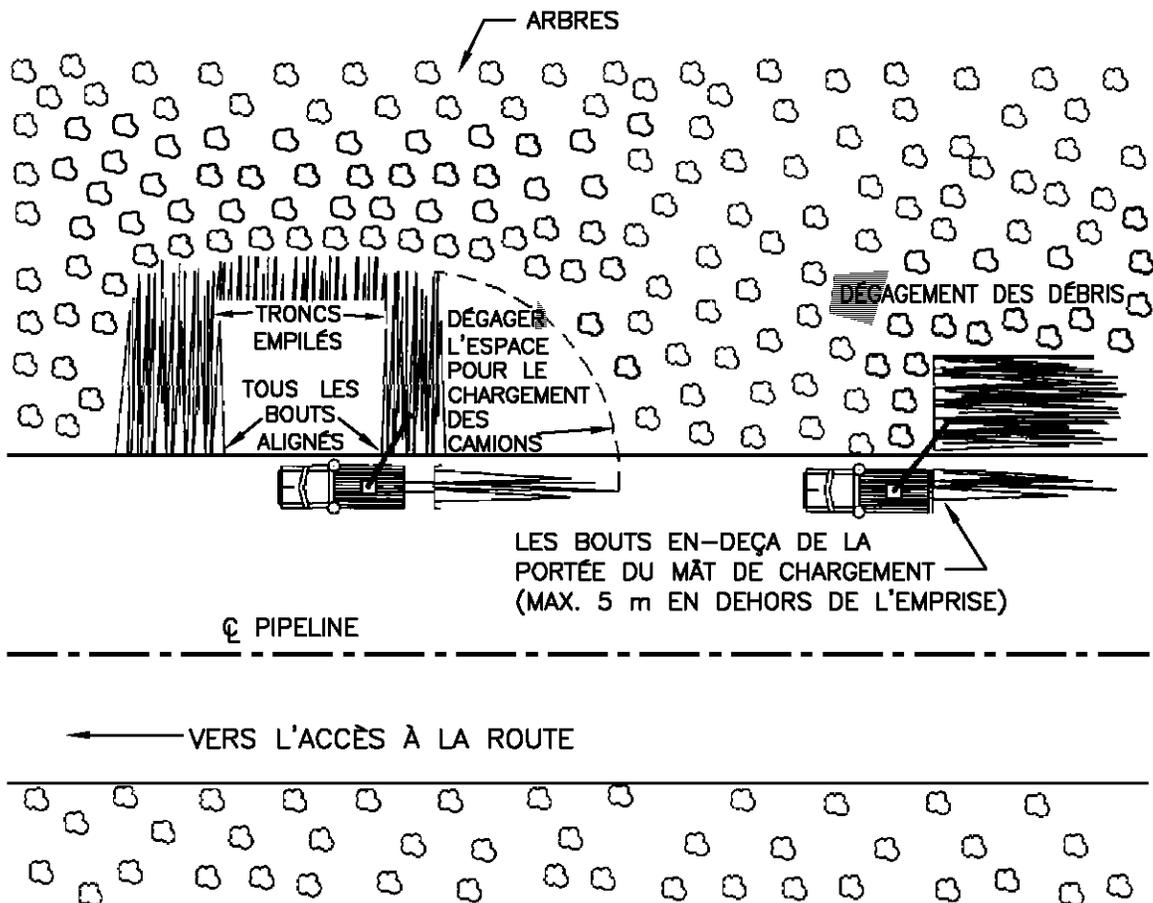
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-301

RÉV 01

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPEC. 2015
 00 ÉMISSION STANDARD, REMPLACE A-SK-18-392
 REVISIONS ID



VUE EN PLAN
ÉCHELLE : AUCUNE

NOTES :

1. RÉCUPÉRER LE BOIS MARCHAND TEL QU'INDIQUÉ PAR LA COMPAGNIE EN UTILISANT DES ENGIN D'ABATTAGE, NE PAS POUSSER LE BOIS MARCHAND AVEC UN BOUTEUR.
2. LES BILLOTS NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAINÉS À TRAVERS LES COURS D'EAU, SAUF SI UNE STRUCTURE ADEQUATE A ÉTÉ INSTALLÉE.
3. LES ARBRES PEUVENT ÊTRE TRAINÉS VERS L'ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT OU D'ÉBRANCHAGE EN DEHORS DE L'AIRE D'EMPILEMENT. LES BRANCHES ET LES TÊTES NE DOIVENT PAS ÊTRE ENTREPOSÉES DANS LA ZONE D'EMPILEMENT DES ARBRES, SAUF SI APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE. LES BRANCHES DOIVENT ÊTRE COUPÉES À ÉGALITÉ DU TRONC. LES ARBRES NE DOIVENT PAS ÊTRE TRAINÉS DANS LA BOUE OU LE GRAVIER.
4. LA FAÇADE DES EMPILEMENTS DOIT ÊTRE UNIFORME ET ÉGALE.
5. LES EMPILEMENTS PERPENDICULAIRES DOIVENT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DE 3 m DE L'EMPRISE OU DE LA ROUTE. LES EMPILEMENTS PARALLÈLES DOIVENT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DE 5 m DE L'EMPRISE OU DE LA ROUTE.
6. LE CONTRACTEUR PRINCIPAL DOIT ENTREtenir L'ACCÈS LE LONG DE L'EMPRISE ET LE BOIS RÉCUPÉRÉ DEVRA ÊTRE ENLEVÉ DU PROJET AVANT QUE LES TRAVAUX D'ASSEMBLAGE DE LA CONDUITE NE DÉBUTENT, LORSQUE POSSIBLE.
7. LES BOIS D'ESSENCES RÉSINEUSES ET FEUILLUES DOIVENT ÊTRE EMPILÉS SÉPARÉMENT.



DESSINATEUR :

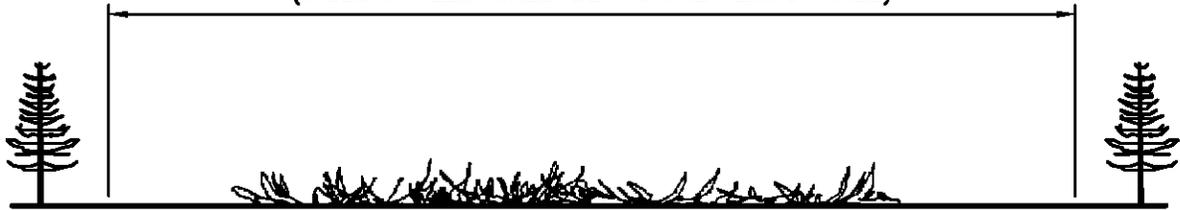
 NOM DATE
 VÉRIFIÉ PAR : _____
 VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE RÉCUPÉRATION DU BOIS MARCHAND		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-302	RÉV 01

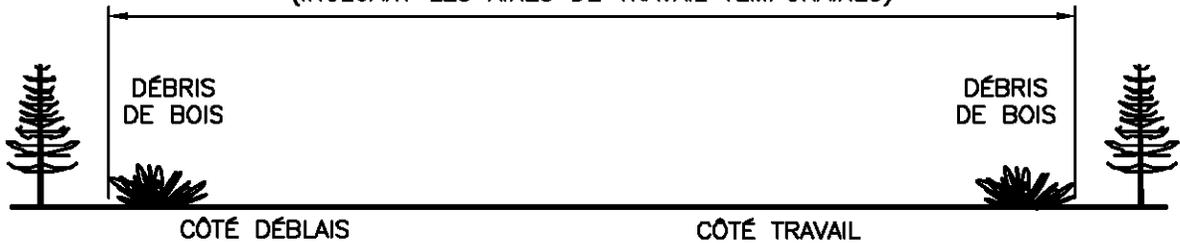
TEMPS FICHER DE CONCEPTION

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



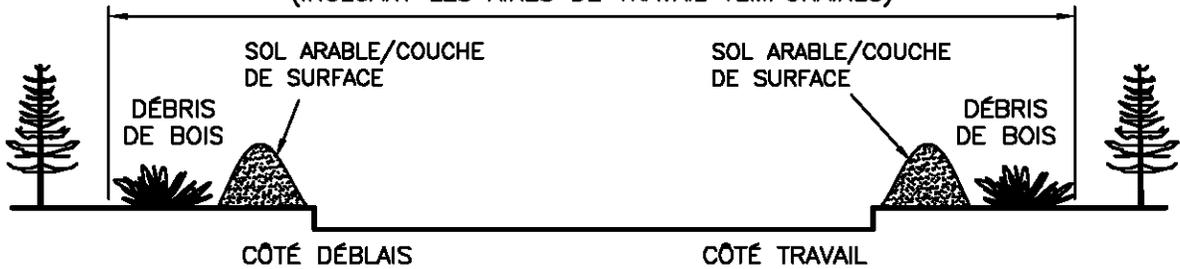
1. ENLEVER LES ARBRES ET LE BOIS MARCHAND DE L'EMPRISE ET L'EMPILER OU LE TRANSPORTER À L'UTILISATEUR FINAL. EMPILER LES DÉBRIS DE BOIS LE LONG DES LIMITES DE L'EMPRISE. RAMASSER TOUS LES RÉSIDUS DE BOIS NON MARCHANDS EN VUE DE LES BRÛLER.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



2. ESSOUCHER ENTIÈREMENT L'EMPRISE ET ENTREPOSER LES DÉBRIS LIGNEUX À UN ENDROIT APPROUVÉ. ENTREPOSER LES DÉBRIS LIGNEUX DES DEUX CÔTÉS DE L'EMPRISE LORSQUE REQUIS. LIMITER OU MINIMISER LES DOMMAGES AUX RACINES À MOINS DE 2 m DES ARBRES DEBOUTS.

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



3. PRÉSERVER LA COUCHE DE SURFACE/SOL ARABLE SUR TOUTE LA LARGEUR OU AUTRE TEL QU'APPROUVÉ, JUSQU'À UNE PROFONDEUR INDICUÉE SUR LA CARTOGRAPHIE ENVIRONNEMENTALE DU TRACÉ. LE SOL ARABLE DOIT ÊTRE SÉPARÉ DES AMAS DE DÉBRIS DE BOIS. DISTRIBUER DES DEUX CÔTÉS, SI REQUIS. MINIMISER LES DOMMAGES AUX RACINES À MOINS DE 2 m DES ARBRES DEBOUTS.

* S'APPLIQUE AUX TERRAINS PRIVÉS ET AUX TERRES AGRICOLES DÉSIGNÉES PUBLIQUES.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1588

REVISIONS



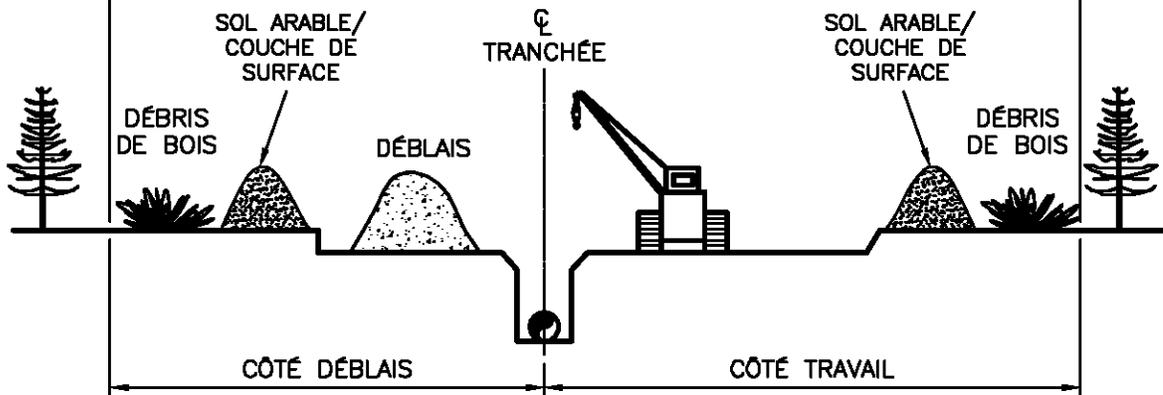
DESSINATEUR :

NOM DATE

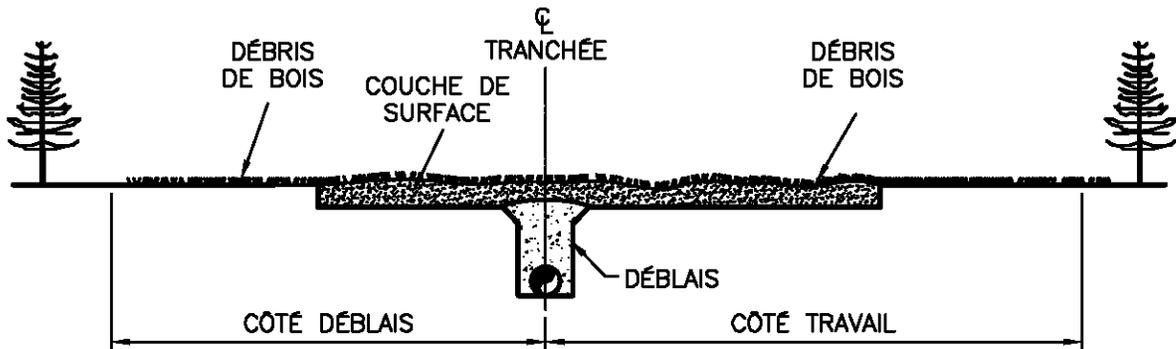
VÉRIFIÉ PAR : _____
VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD		
N° DE FIA STDS	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE ESSOUCHEMENT - MILIEU BOISÉ (FEUILLET 1 DE 2)		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG STDS-03-ML-05-443	RÉV 01

EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION
(INCLUANT LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES)



4. EXCAVER LA TRANCHEE, METTRE EN FOUILLE ET REMBLAYER.



5. REMBLAYER ET COMPACTER LA TRANCHEE SELON LES PROCEDURES APPROUVEES ET REPLACER LE SOL ARABLE/COUCHE DE SURFACE UNIFORMEMENT SUR LA SURFACE DECAPEE. ENLEVER LES RACINES SELON LES EXIGENCES DU PROPRIETAIRE ET DE FAÇON À ÊTRE COHERENT AVEC LES UTILISATIONS DU SOL EXISTANTES OU ADJACENTES. PREPARER LA SURFACE EN VUE DE LA REMISE EN ÉTAT FINAL SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.

* S'APPLIQUE AUX TERRAINS PRIVÉS ET AUX TERRES AGRICOLES DÉSIGNÉES PUBLIQUES.

NOTE :

APRÈS LE COMPACTAGE DE LA TRANCHEE, DISTRIBUER LE SOL DE DÉBLAIS EN SURPLUS CAUSÉ PAR LE TUYAU SUR LA PORTION DÉCAPÉE DE FAÇON À CE QUE LA HAUTEUR DE LA COURONNE AU-DESSUS DE LA TRANCHEE NE DÉPASSE PAS 10 cm.

01 ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉL. 2015

00 DESSIN REMPLACEMENT SK-1586

REVISIONS



DESSINATEUR :

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

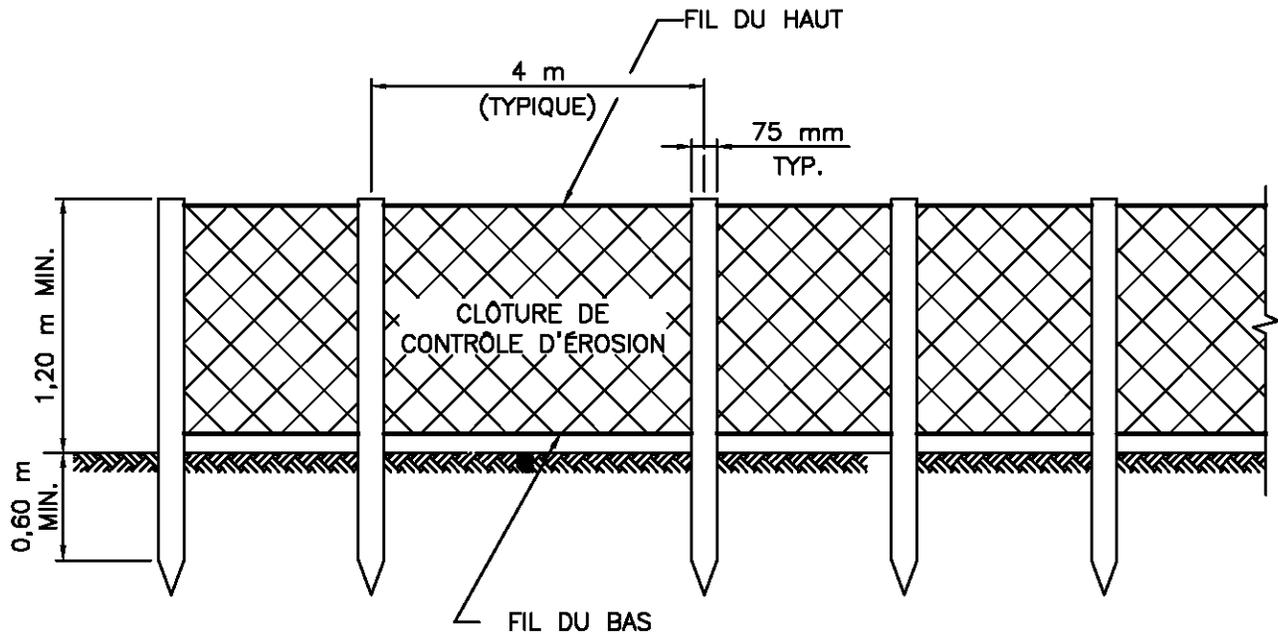
CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS CHAINAGE : _____ N° DE DISCIPLINE 03

TITRE PRÉSERVATION DE LA COUCHE DE SURFACE
ESSOUCHEMENT - MILIEU BOISÉ
(FEUILLET 2 DE 2)

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG STDS-03-ML-05-443 REV 01

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



NOTES :

1. POTEAUX DE BOIS DE 75 mm DE DIAMÈTRE OU POTEAUX DE MÉTAL EN « T ».
2. LES PIQUETS DEVRONT ÊTRE FORÉS OU ENFONCÉS DANS LE SOL JUSQU'À UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 600 mm. DE L'ÉQUIPEMENT INAPPROPRIÉ POUR L'ENFONCEMENT DES POTEAUX, COMME DES EXCAVATRICES, NE DEVRAIT PAS ÊTRE UTILISÉ.
3. LES FILS DU HAUT ET DU BAS SONT COMPOSÉS DE FIL MÉTALLIQUE 2 BRINS TORSADÉS OU DE FIL À TENSION ÉLEVÉE ET PEUVENT ÊTRE SUBSTITUÉS SEULEMENT SUR APPROBATION DE LA COMPAGNIE.
4. LA BARRIÈRE DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION (ORANGE) DOIT ÊTRE FIXÉE AVEC DES ATTACHES APPROPRIÉES (RÉSISTANTES AUX UV) AUX POTEAUX AVEC UN ESPACEMENT DE 300 mm, ET AUX FILS DU HAUT ET DU BAS AVEC UN ESPACEMENT DE 300 mm.
5. LOCALISATION ET LONGUEUR TELLES QUE DÉTERMINÉES PAR UN REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE.
6. D'AUTRES MATÉRIAUX POUR LES CLÔTURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS À LA DISCRÉTION DE LA COMPAGNIE.

ID RÉVISIONS 0A ÉMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION

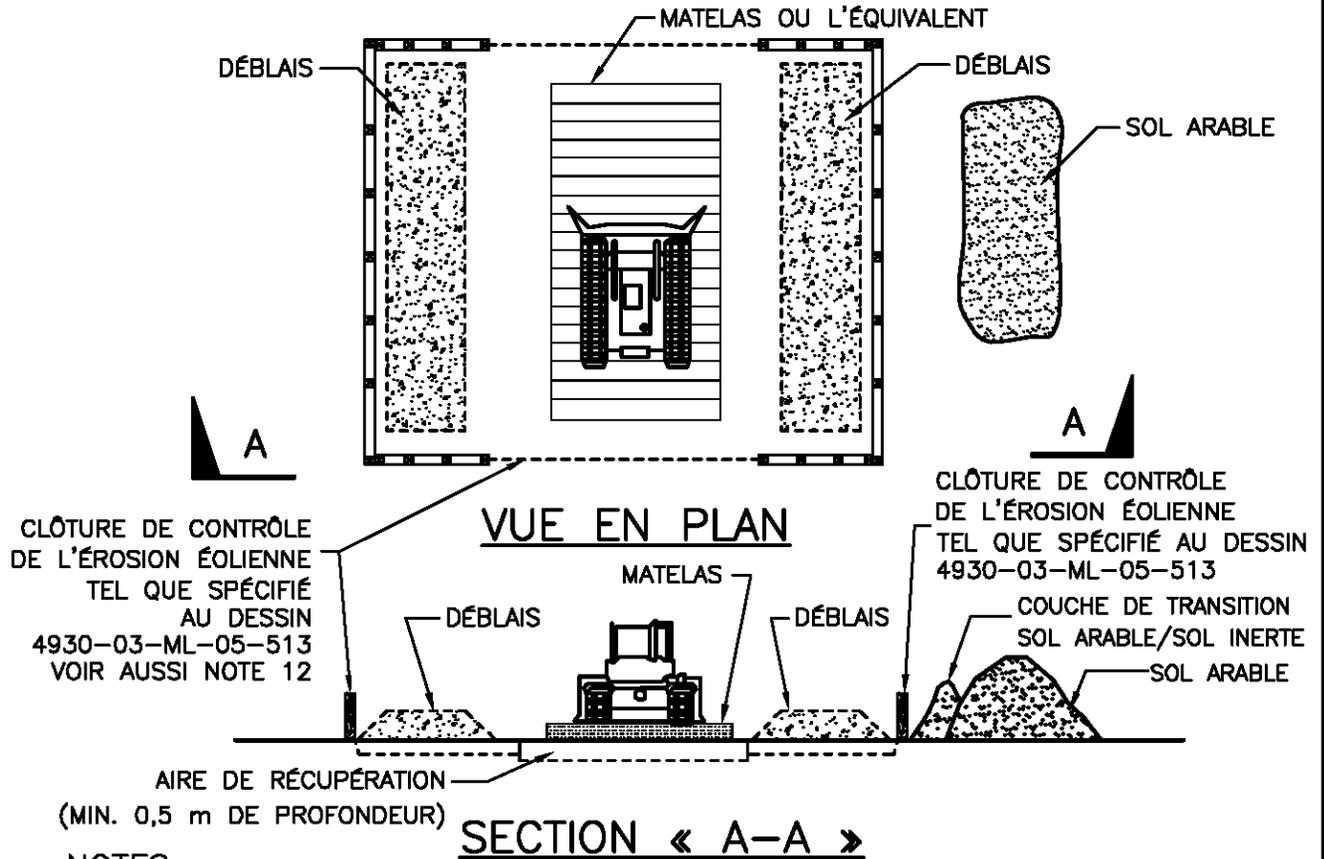


DESSINATEUR : _____

NOM _____ DATE _____

VERIFIÉ PAR : _____ VERIFICATEUR DE CONCEPTION : _____

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST		
N° DE FIA 4930	CHAÎNAGE :	N° DE DISCIPLINE 03
TITRE		
CLÔTURE TEMPORAIRE POUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ÉOLIENNE		
ÉCHELLE AUCUNE	N° DE DWG 4930-03-ML-05-513	RÉV 0A



NOTES :

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS AUX STATIONS DE NETTOYAGE TEL QU'INDIQUÉ DANS LES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION ET TEL QU'EXIGÉ PAR LA COMPAGNIE.
2. DÉCAPER ET ENTREPOSER LE SOL ARABLE ET LE SOL INERTE TEL QUE MONTRÉ, OU SELON TOUTE AUTRE CONFIGURATION APPROUVÉE PAR L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT. EXCAVER L'AIRE DE RÉCUPÉRATION (MIN. 0,5 m DE PROFONDEUR) À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE NETTOYAGE AFIN DE CONFINER LES DÉBRIS.
3. DES PELLES ET AUTRES OUTILS MANUELS OU À AIR COMPRIMÉ DEVRONT ÊTRE UTILISÉS POUR ENLEVER LE PLUS DE SOL POSSIBLE DES ÉQUIPEMENTS SUR CHENILLES.
4. SI LES CONDITIONS SONT BOUEUSES, DES EFFORTS ET DES ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SERONT REQUIS POUR ENLEVER L'EXCÈS DE SOL SUR L'ÉQUIPEMENT.
5. LE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE RÉALISÉ SUR DES MATELAS DE CONSTRUCTION OU AUTRES SURFACES SURÉLEVÉES POUR ÉVITER LA FIXATION DE SOL QUI A ÉTÉ ENLEVÉ PRÉCÉDEMMENT.
6. LES MATELAS DEVRONT ÊTRE NETTOYÉS APRÈS CHAQUE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT NETTOYÉE.
7. LE SOL RAMASSÉ DURANT LE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE CONFINÉ SUR LE SITE AFIN DE S'ASSURER QUE LES DÉBRIS NE MIGRERONT PAS À L'EXTÉRIEUR DU SITE À LA SUITE DE L'ÉROSION PAR LE VENT OU PAR L'EAU. SI LE PROPRIÉTAIRE N'APPROUVE PAS LA DISPOSITION DE SOL SUR LE SITE, LE SOL DEVRA ÊTRE ACHÉMINÉ VERS UN SITE DE DÉPÔT AUTORISÉ.
8. LE SOL CONTAMINÉ AVEC DE L'HUILE OU DE LA GRAISSE DOIT ÊTRE ENLEVÉ ET DISPOSÉ CONFORMÉMENT AUX PLANS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS À LA GESTION DES DÉCHETS ET DES SOLS CONTAMINÉS.
9. LE SOL RECUEILLI DURANT LE PROCESSUS DE NETTOYAGE DEVRA ÊTRE NIVELÉ DANS L'AIRE DE RÉCUPÉRATION APRÈS AVOIR ENLEVÉ LES MATELAS.
10. RECOUVRIR AVEC LE SOL INERTE PROVENANT DE L'EXCAVATION DES AIRES DE RÉCUPÉRATION, NIVELER LE TERRAIN ET PROCÉDER AU DÉCOMPACTAGE DU SOL.
11. REPLACER LE SOL ARABLE AU-DESSUS DE LA ZONE DÉCAPÉE ET PROCÉDER À LA REMISE EN ÉTAT FINAL DU SITE SELON LES EXIGENCES DE LA COMPAGNIE.
12. LES BARRIÈRES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION DOIVENT ÊTRE FERMÉES AUX POINTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE LORS DU NETTOYAGE.

REVISIONS 0A EMISSION POUR RÉVISION 2015-06-16

TEMPS FICHER DE CONCEPTION



DESSINATEUR :

NOM DATE

VÉRIFIÉ PAR : VÉRIFICATEUR DE CONCEPTION :

INFORMATION GÉNÉRALE - OLÉODUC ÉNERGIE EST

N° DE FIA 4930 CHAÎNAGE : N° DE DISCIPLINE 03

TITRE
STATION TYPE DE NETTOYAGE D'ÉQUIPEMENT

ÉCHELLE AUCUNE N° DE DWG 4930-03-ML-05-516 RÉV 0A

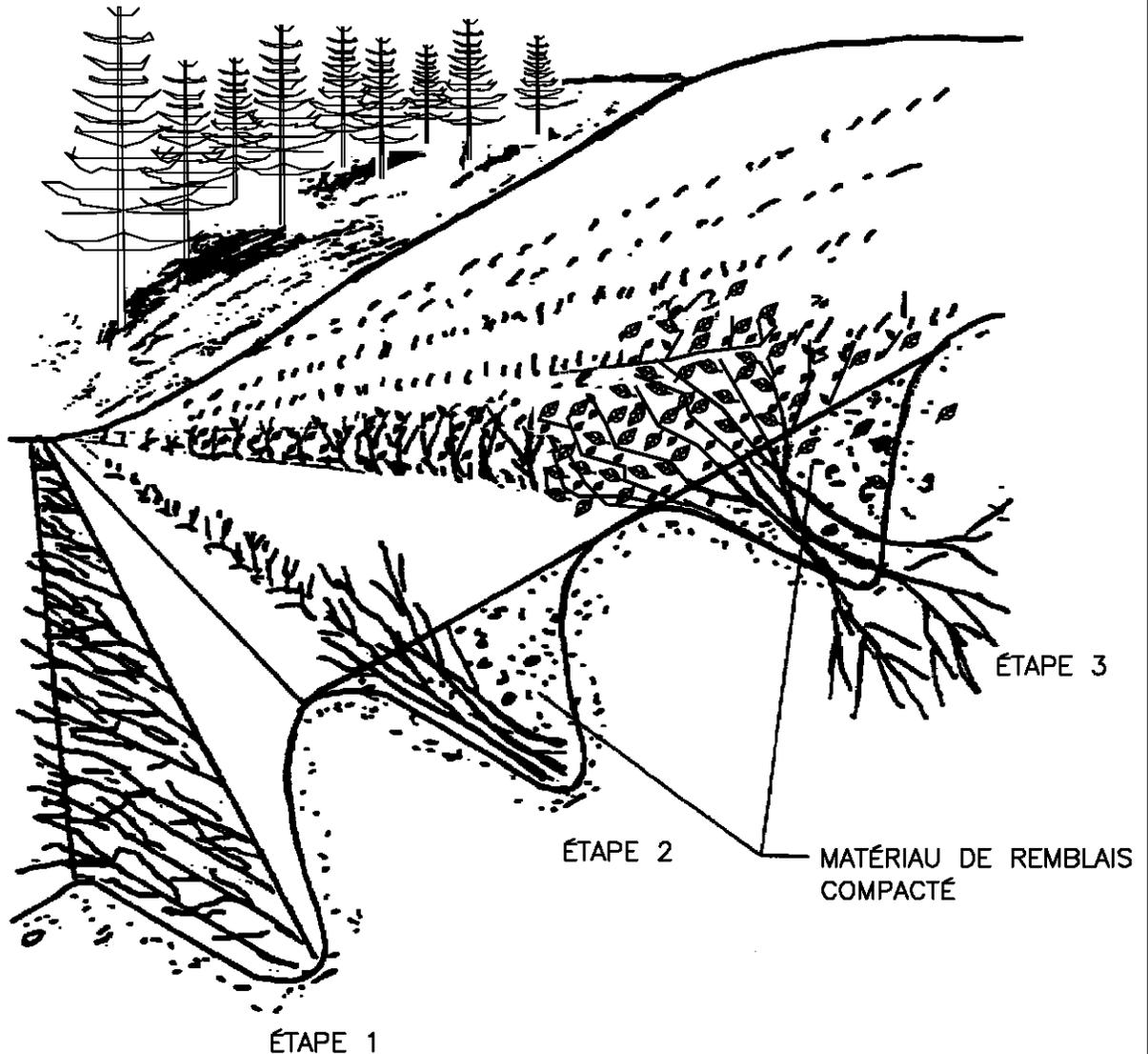
ÉMISSION GÉNÉRALE - RÉVISÉ POUR SPÉC. 2010

01

REPLACEMENT R80004.PPL 2002/04/24

00

REVISIONS



ÉTAPE 1. EXCAVER UNE TRANCHÉE EN TRAVERS DE LA PENTE. REMPLIR AVEC DES PLANÇONS OU DES BOUTURES.

ÉTAPE 2. RECOUVRIR LES PLANÇONS OU LES BOUTURES AVEC LES DÉBLAIS DE TRANCHÉE ET COMPACTER.

ÉTAPE 3. CROISSANCE POTENTIELLE APRÈS 2-3 ANNÉES DE CROISSANCE.

SE RÉFÉRER AU CROQUIS STDS-03-ML-05-606 POUR LES DÉTAILS D'INSTALLATION DES SAULES.



DESSINATEUR :

NOM DATE

VERIFIÉ PAR :

VERIFICATEUR DE CONCEPTION :

CROQUIS STANDARD

N° DE FIA STDS

CHAÎNAGE :

N° DE DISCIPLINE 03

TITRE

REMISE EN ÉTAT DES RIVES
LIT DE PLANÇONS OU DE BOUTURES
TRANSVERSAL À LA PENTE

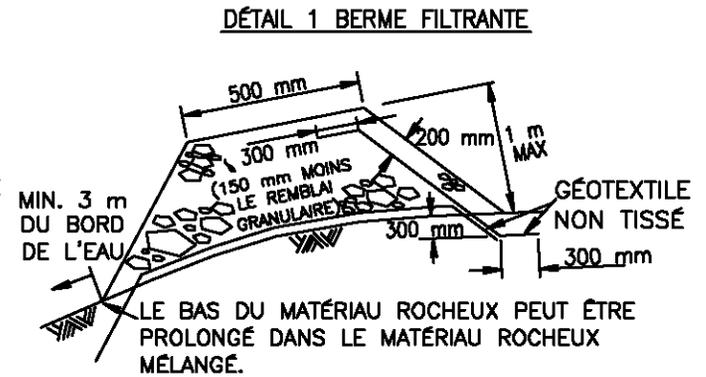
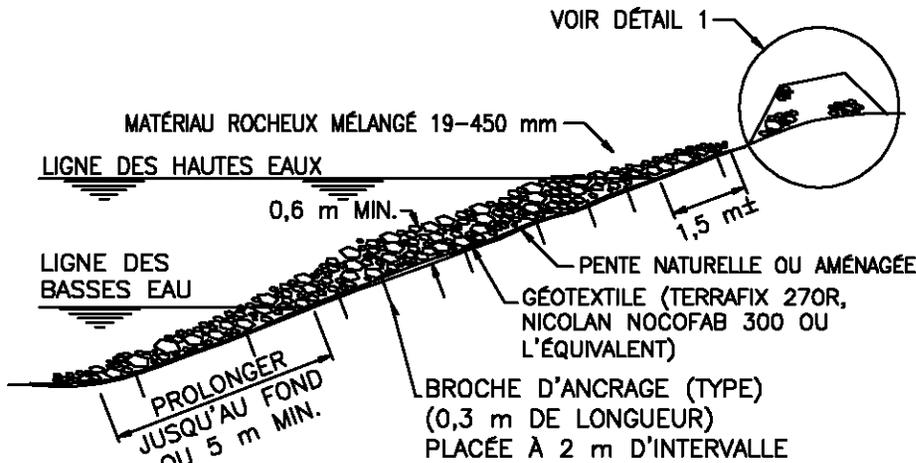
ÉCHELLE AUCUNE

N° DE DWG

STDS-03-ML-05-604

RÉV 01

TEMPS - FICHER DE CONCEPTION



NOTES :

1. ENLEVER TOUTES LES SOUCHES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES ET AMÉNAGER LA RIVE AVEC UNE PENTE DE 2 HORIZONTAL : 1 VERTICAL, SI POSSIBLE.
2. INSTALLER LA MEMBRANE GÉOTEXTILE SOUS LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ SELON LES DIRECTIVES DE LA COMPAGNIE.
3. LA DIMENSION DES MATÉRIAUX GRANULAIRES ROCHEUX DOIT ÊTRE ADAPTÉE SELON LA PENTE DE LA RIVE ET LA VITESSE DU COURANT.
4. PLACER LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 1,5 À 2 FOIS LE DIAMÈTRE ÉQUIVALENT MOYEN DES ROCHES LES PLUS GROSSES.
5. ANCRER LES CÔTÉS DU MATÉRIEL ROCHEUX ET LE GÉOTEXTILE AU CONTOUR NATUREL DU SOL DE FAÇON À ÉVITER L'ÉROSION.
6. LE MATÉRIAU ROCHEUX MÉLANGÉ DOIT ÊTRE INSTALLÉ JUSQU'À 0,5 m AU-DESSUS DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX.
7. UNE BERME FILTRANTE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE À LA DEMANDE DU REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE, SI REQUIS.
8. LA PROTECTION DE LA RIVE NE DOIT PAS MODIFIER LES CONDITIONS ORIGINALES D'ÉCOULEMENT DE L'EAU OU LA LARGEUR DU PROFIL DE LA RIVE, À MOINS D'ÊTRE D'ABORD APPROUVÉ PAR LA COMPAGNIE.

NOTES :

1. LE GÉOTEXTILE DOIT ÊTRE DU TYPE NON TISSÉ, TEL QUE MIRAFI P250 OU TERRAFIX 300R.
2. LA BERME FILTRANTE DOIT ÊTRE AMÉNAGÉE SUR UNE PENTE STABLE SEULEMENT.
3. LE GÉOTEXTILE DE LA BERME FILTRANTE EST INDÉPENDANT DU GÉOTEXTILE REQUIS POUR LA RIVE.
4. LE CHEVAUCHEMENT DES GEOTEXTILES EST DE 300 mm MINIMUM.

TC_A4_EE_FR.DWG 210X280

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR : NE PAS FAIRE DE RÉVISIONS MANUELLES

VERIFIÉ PAR :	CONCEPTEUR DE CONCEPTION :
NOM :	DATE :

ECHELLE :	N° DE STA :	CHANGÉ :	N° DE DISCIPLINE :
AUCUNE	03		03
CROQUIS STANDARD			
FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU			
PROTECTION DES RIVES CONTRE L'ÉROSION			
N° DE DWG :	RÉV :		
STDS-03-ML-05-608	01		